Engagement et participation démocratique des jeunes : lancement des travaux du CESE

TRAVAUX PUBLIÉE LE 08/11/2021

Saisine liée : ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE DES JEUNES

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE"

La commission temporaire "Participation démocratique" associant 13 citoyennes et citoyens lance ses travaux.

Face au constat du taux d'abstention des jeunes aux récentes élections (87% des jeunes lors des dernières élections régionales et départementales) malgré leur mobilisation sur de nombreuses causes sociétales (lutte contre le changement climatique, égalité femmes-hommes, etc.) le CESE a été saisi le 27 septembre dernier par le Premier ministre Jean Castex. L'objectif : étudier les raisons de ce renouvellement des formes d'engagement de la jeunesse et sa place dans la vie démocratique, afin de faire des propositions pour favoriser l'engagement et la participation des jeunes aux élections et à la vie démocratique.

La mise en place d'une commission temporaire composée de 30 conseillères et conseillers et de 13 citoyennes et citoyens

Pour répondre à cette saisine, le CESE a créé la commission temporaire "Participation démocratique" présidée par Claire Thoury (groupe des associations). Cette commission temporaire poursuit en parallèle ses travaux sur une autre saisine liée à ces enjeux, rapportée par Thierry Cadart (groupe CFDT) et initiée par le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, en juillet 2021, au sujet de l'exercice du vote dans le champ hors politique, mais aussi dans les secteurs économiques, sociaux ou encore associatifs.

Le panel de citoyennes et citoyens a été constitué de manière à répondre au mieux aux enjeux et au périmètre de la saisine : 13 citoyennes et citoyens ont ainsi été sélectionnés, dont plus de la moitié a moins de trente ans, afin de correspondre à l'objet de la saisine et s'appuyer sur la réalité du vécu de ceux-ci.

Une méthode inédite d'association des citoyennes et citoyens à la commission temporaire

Afin d'enrichir son analyse et ses préconisations sur l'engagement des jeunes, le CESE a souhaité mettre en place un dispositif inédit, qui va au-delà des expériences précédemment menées par l'institution. **En effet, les citoyennes et citoyens seront directement intégrés à la Commission temporaire afin de travailler, à chaque étape de la production de l'avis, aux côtés des 30 conseillères et conseillers qui la composent**. Un dispositif qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la réforme constitutionnelle de 2021 qui a consacré le CESE comme assemblée de la participation citoyenne.

Au même titre que les membres de la commission, elles et ils seront présents à chaque étape et interviendront tout au long du processus pour :

- Participer à l'élaboration du diagnostic collectif par leur témoignage et réflexion ;

- Proposer des idées nouvelles ;

- Donner un avis sur la réception par la société et la faisabilité des propositions ;

- Formuler des propositions qui seront débattues en commission.

Les citoyennes et citoyens pourront également être présents aux éventuels déplacements ou visites que la commission organisera à l'extérieur du CESE et proposer des auditions. Ils participeront aux délibérations avec voix consultative. Ainsi, lors de l'examen du texte en vue de son adoption en séance plénière, ils participeront aux réunions d'amendements, pourront les discuter, en proposer et leur avis individuel leur sera demandé lors des votes. Ils seront assistés dans cette phase par l'administration du CESE.

Pour veiller à la transparence et à la sincérité du dispositif, le CESE a nommé une garante : Madame Sandrine Rui, maîtresse de conférences en sociologie et chercheure au Centre Emile Durkheim. Elle sera tenue à une obligation de neutralité et s'assurera que les modalités de sincérité, d'égalité, de transparence et d'impartialité du processus d'association des citoyennes et des citoyens aux travaux de la commission dont ils sont membres à part entière seront respectées.

Un avis rendu en début d'année prochaine

Les échanges auront lieu au cours de **4 mois de travail**, du 10 novembre 2021 au moins de février 2022 au sein de la Commission temporaire aboutiront à l'élaboration d'un avis du CESE rapporté par Manon Pisani (groupe Agriculture) et Kenza Occansey (groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), qui sera voté par les 175 membres du CESE réunis en assemblée plénière. Les citoyennes et citoyens s'exprimeront également sur le texte à cette occasion.

Crédits photos : Katrin Baumann

© - copyright CESE - Octobre 2026